

Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La **FRAUDE** : détecter, contrer et signaler!

Saviez-vous que mars est le mois de la prévention de la fraude? Des milliers de Canadiens et de Canadiennes sont victimes de fraudes chaque année. Il est donc crucial de reconnaître les signes et de signaler un problème pour mieux prévenir la fraude.

Le Bureau de la concurrence du Canada offre de bons conseils sur toute question touchant à la fraude. Voici quelques-uns de leurs conseils pour lutter contre la fraude :



En signalant une fraude, vous fournissez à ces organismes les renseignements dont ils ont besoin pour arrêter les fraudeurs et empêcher d'autres Canadiens d'en être victimes (Bureau de la concurrence).

- Ne vous laissez pas tromper par la promesse d'un prix de valeur à recevoir en échange d'un achat à faible coût.
- N'ayez pas peur de raccrocher, de supprimer un courriel ou de fermer votre connexion Internet.
- Avant d'acheter un produit ou un service, vérifiez d'abord le produit ou le service ainsi que l'entreprise qui le vend.
- N'hésitez pas à demander des renseignements supplémentaires à la personne à l'autre bout du fil afin d'être en mesure de vérifier que l'entreprise est légitime.
- Ne révélez aucun renseignement personnel sur vos finances, vos comptes bancaires, vos cartes de crédit ou vos numéros d'assurance sociale et de permis de conduire à une entreprise qui ne peut pas prouver qu'elle est légitime.
- Si un escroc communique avec vous, ou si vous avez été victime d'une fraude, signalez-la! En signalant une escroquerie, vous contribuez à faire en sorte que d'autres ne soient pas victimes d'une fraude. Les renseignements que vous fournissez sont importants!

Source : <http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-c.nsf/fra/03662.html>

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.